

Présents : GIP SAP- Action de santé du CONSEIL DEPARTEMENTAL - EHPAD 3^{ème} Age - URPS Pharmaciens- SSIAD St André - Jour après Jour -PRO.RE.SAP- Croix-Marine- Filière gériatrique GHER- Pilote MAIA

I. Répit familial : Diagnostic de l'offre du territoire

45% des demandes au SSR sont pour du répit. Or, il ne s'agit pas de la mission première qui est avant tout la réadaptation.

Ces demandes sont faites par les médecins traitants, par suite de sollicitations des familles. Deux motifs principaux sont repérés :

- Voyages des aidants
- Situation d'épuisement à son paroxysme

Le deuxième cas de figure peut entraîner des difficultés pour le SSR lorsque les familles ne souhaitent plus le retour à domicile de la personne malade. Il s'agit donc d'un « répit déguisé ».

Le SSR de St André a du posé des limites : 90 jours/an par personne.

A noter que l'entrée progressive dans la T2A entraînera la fin des séjours de répit.

Concernant l'Accueil De Jour, le reste à charge et le transport sont des freins dans l'Est. Le fait qu'une facture soit tout de même éditée si la personne ne peut pas venir est un élément à travailler.

Pour l'hébergement temporaire Les professionnels identifient deux freins pour les familles :

- L'aspect financier
- Le manque d'anticipation

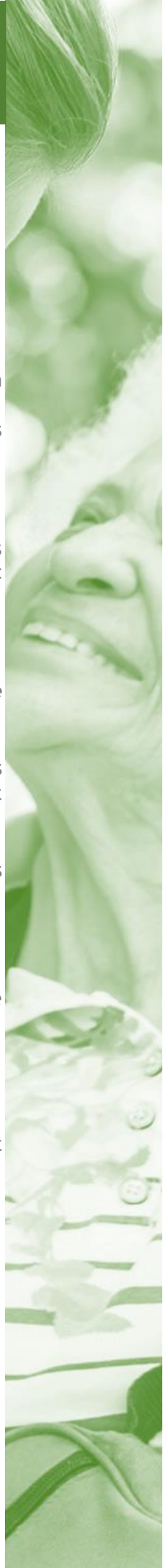
Le GIPSAP développe des actions pour la mise en œuvre d'un véritable « parcours de l'aidant ». Notamment :

- La bourse d'heures
- Les séjours de répit
- Le café des aidants
- Les matinales santé

Des expérimentations en cours (DPARTS'COM, Relayage PEI) permettront prochainement de renforcer cette offre.

2 Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) devraient ouvrir en aout sur St André. L'hébergement temporaire serait une des possibilités mais le public retenu pour l'instant est GIR 5 ou 6. Ce qui ne correspond pas réellement aux publics repérés.

Les Familles d'Accueil Sociales (FAS) peuvent aussi faire de l'hébergement temporaire. Mais la procédure administrative reste lourde et les FAS préfèrent les accueils définitifs.



III. Retour Table Stratégique du 14/06/18

La Table Stratégique informe qu'une action interinstitutionnelle (ARS, Conseil Départemental, DRJSCS, CAF, CODAF, CGSS) est menée pour résorber la problématique des pensions de familles.

Cette action consiste à faire un état des lieux exhaustif, qualitatif et quantitatif, de l'accueil en pension. **Les structures proposant une prise en charge correcte seront accompagnées vers une labellisation. Les autres seront fermées.**

IV. Perspectives

- Créer une plaquette à destination des aidants du territoire.
- Expérimenter un nouveau format pour la prochaine Table Tactique en ouvrant aux professionnels de terrain.

